



## FLASH INFO

# CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'USH ET L'ASSURANCE RETRAITE (CNAV) : SOUTIEN AUX BAILLEURS

L'adaptation du patrimoine existant à la perte de mobilité et le développement d'une offre nouvelle spécifique constituent pour les organismes un enjeu important du fait de l'avancée en âge d'une partie des locataires du parc social : 1 locataire sur 3 a plus de 60 ans en région Centre-Val de Loire (données OPS 2018).

Après la signature d'une première convention entre l'USH et la CNAV en 2016, une seconde convention de partenariat a été signée pour la période 2019 – 2022. Dans cette nouvelle édition, la CNAV s'engage à :

- Mettre à disposition des bailleurs sociaux 50 millions d'euros de prêts sans intérêts et des aides sous forme de subventions pour la construction ou la réhabilitation de lieux de vie collectifs
- Allouer une enveloppe supplémentaire de 10 millions d'euros pour soutenir spécifiquement la réhabilitation des résidences-autonomies
- Contribuer à l'adaptation au vieillissement de 32 000 logements relatifs à des travaux à la demande des locataires dans le parc de logements familiaux

L'USH et la CNAV réaffirment des objectifs d'acculturation commune sur les questions liées au vieillissement. A ce titre, la convention sert d'appui aux démarches locales entre les bailleurs sociaux et la CARSAT.

La convention souligne également l'importance d'impliquer les collectivités locales aux démarches d'évaluation des besoins. Ainsi, il est affirmé l'objectif de promotion des démarches ECLAT (Engagements Communs pour le Logement et l'Autonomie sur les Territoires).

Nous vous invitons à consulter la convention USH/CNAV via ce [lien](#)

En région Centre-Val de Loire, les bailleurs sociaux se mobilisent en faveur des seniors avec l'appui de l'USH Centre-Val de Loire. Après la réalisation d'une enquête sur les besoins en service des seniors sur le premier semestre 2019, un projet de développement d'une mission de veille sociale est à l'étude. La CARSAT Centre-Val de Loire est associée à la réflexion. Dossier à suivre d'ici le début de l'année 2020 ...